

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2024-04-11-01

Date de convocation : 25 octobre 2024

Date d'affichage : 06 novembre 2024

DELIBERATION TIRANT LE BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRETANT LE PROJET PLU

Nombre d'élus : 27

Présents : 17

Représentés : 8

Votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 novembre, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 17

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Roch DOSSOU, Jérôme DUVERNOY, Jean-Michel RAGUENES, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Sylvie HAUFF, Magali PRADEL, Michel BOISRAMÉ

Absents ayant donné pouvoir : 8

Frédéric RAVEAU a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Audrey de FORNEL a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Salvador-Jean LUDENA a donné pouvoir à Delphine FOURCADE

Géraldine LARDENNOIS a donné pouvoir à Marie-France AGNOFE

Pauline LACLEF a donné pouvoir à Marc TIMSIT

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE

Catherine DOTTARELLI a donné pouvoir à Michel BOISRAMÉ

André BLUZE a donné pouvoir à Magali PRADEL

Absents : 2

Loïc FLICHY, Cyrille FREMINET

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.151-1 et suivants, L.103-6, R.151-1 et suivants, et R.153-3 ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 04/04/2007, modifié le 25/01/2010, 27/05/2019 et 12/10/2021 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 12 octobre 2021 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme, fixant les objectifs, et définissant les modalités de la concertation auprès des habitants ;

VU les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) débattues lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2023 ;

VU le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté comprenant notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.), le règlement et ses documents graphiques, ainsi que les annexes ;

VU la concertation menée depuis la prescription de la révision du PLU ;

VU l'avis de la Commission Politique de la ville – Urbanisme du 21 octobre 2024 ;

CONSIDERANT que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à cette élaboration et aux personnes publiques qui ont demandé à être consultées ou directement intéressées ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 contres : André BLUZE, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAMÉ, Magali PRADEL)

- 1) **TIRE LE BILAN** de la concertation préalable en application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Noisy-le-Roi tel qu'annexé à la présente délibération.
- 2) **ARRETE** le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Noisy-le-Roi tel qu'annexé à la présente délibération.
- 3) **PRECISE** que le dossier du projet de PLU sera notifié pour avis aux personnes publiques associées ainsi qu'aux personnes publiques qui ont demandé à être consultées ainsi qu'à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.
- 4) **INDIQUE** que conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et le projet de PLU, tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, sera tenu à la disposition du public.
- 5) **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour poursuivre la procédure, engager l'enquête publique et à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 4 novembre 2024

Le Maire
Marc TOURELLE

